

Réunion Aqua domitia du 15/12/11

Intervention de Monsieur AURIOL

Excuser l'absence de Monsieur Couderc

Je tiens en premier lieu à remercier les membres de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP). En effet, l'organisation, les moyens de communication et la qualité de l'animation ont permis au travers des réunions de clarifier le contenu du projet aquadomitia et la position des divers intervenants.

Pour la CABM, le débat public a permis de retenir les principaux enseignements suivants :

Des objectifs techniques bien déterminés :

- Sécuriser l'alimentation en eau potable et en eau brute :
 - en cas d'incident sur les ressources locales (problème quantitatif ou qualitatif)
 - répondre à l'évolution climatique

Des conditions claires pour la réalisation du projet :

- Un débit limité à 2,5 m³/s car la mesure principale pour répondre aux besoins futurs doit être l'économie d'eau, en limitant les pertes de réseau, et en modifiant les habitudes des usagers
- Pour l'eau potable, les ressources locales souterraines présentent plus d'intérêt car elles nécessitent des traitements moins lourds et moins coûteux. A ce titre, même avec l'arrivée d'aqua domitia sur le territoire, les efforts doivent être poursuivis pour le maintien des ressources existantes et la recherche de nouvelles ressources souterraines.

Un tracé et un montant de projet bien maîtrisés (130 km et 140 M€)

Un projet qui permet d'apporter une ressource complémentaire ou de sécurité sur le Languedoc Roussillon est évidemment un point positif pour le territoire.

Mais des points à clarifier ou modifier

Un projet pour les réseaux secondaires à mieux définir, à la fois techniquement et financièrement :

- Un enjeu important car le développement de ces réseaux est indispensable à la viabilité du projet

On s'aperçoit, au travers des présentations et des débats, que le projet est basé, pour le maillon audois et le maillon biterrois, essentiellement sur la ressource Orb :

- Les échéances de réalisation des maillons amonts qui vont permettre d'amener l'eau du Rhône sont éloignées, voire incertaines

- Une fois l'eau du Rhône arrivée dans le secteur, les scénarios de gestion exposés par le porteur du projet privilégie, en priorité, l'utilisation de l'eau de l'Orb.

Un projet basé sur la solidarité amont /aval :

- La solidarité de l'amont vers l'aval, pour les prélèvements, paraît évidente pour tous
- Pour l'Orb, il ne faut pas oublier que les actions menées à l'aval pour améliorer la qualité, vont permettre de prélever davantage en amont, tout en garantissant le bon état du milieu.

Le mode de gouvernance pour la gestion de ce nouveau réseau et des ressources locales n'est pas encore défini. Des décisions par anticipation sur la gestion du secteur ORB sont prises unilatéralement par le porteur du projet :

- Réaliser ou être propriétaire des ouvrages de transfert ou de stockage :
 - ne rend pas propriétaire de l'eau qui y transite, c'est contraire à l'esprit de la loi sur l'eau
 - Ne donne donc pas le droit de définir seul les modalités de partage de l'eau (modalités techniques et financières)

Il y a, sans doute, un nouveau niveau de gouvernance à définir, mais il convient d'abord d'utiliser les outils réglementaires existants, comme le SAGE ORB LIBRON qui a déjà engagé des études sur les débits prélevables, et a la légitimité pour définir au sein de sa CLE les scénarios de partage.

C'est bien sur ce point là que la CABM sera très vigilante, et se garde le droit d'utiliser tous les moyens juridiques pour défendre ce mode de gestion concerté.

-
-